

« Hier, informe Jean-VIENT -Président CPME71-, François Asselin [Président national de la CPME] a participé à la réunion de crise organisée à Bercy à l'initiative de Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, sur les répercussions économiques du mouvement des Gilets jaunes.

Il a pu faire état des remontées des CPME départementales et des fédérations adhérentes de la CPME, sur ce sujet.

A l'issue de ces échanges précise-t-il, le gouvernement a annoncé six mesures:

- Le gouvernement va faire en sorte de restaurer la liberté de commerce et de circuler « pour permettre à l'activité économique de poursuivre son cours ».
- Le gouvernement va « remettre en place une cellule de continuité économique qui veillera au bon remboursement par les assureurs des dégâts qui ont été causés, qui traitera des problèmes de trésorerie et d'activité partielle ou d'étalement des échéances sociales et fiscales ».
- Il y aura un "étalement des échéances sociales et fiscales qui sera décidé entreprise" et la ministre du Travail Muriel Pénicaud étudiera "des mesures de chômage partiel pour toutes les entreprises qui pourraient en avoir besoin".
- Le gouvernement envisage aussi des autorisations supplémentaires d'ouverture le dimanche pour que les entreprises puissent rattraper le manque à gagner subi.
- Les banques "vont mettre en œuvre des facilités en cas de dépassements de découverts" et les assureurs ont été priés d'accélérer leurs procédures d'indemnisation.
- Enfin, la banque publique Bpifrance relève de 40% à 70% ses garanties sur les crédits de trésorerie et accordera des facilités de paiement sur les remboursements de prêts

Ce mardi matin, confirme Jean VIENT, François Asselin a participé au CNTE (Conseil National de la Transition Ecologique) réuni à l'Élysée par le président de la République sur la fiscalité écologique.

Nous communiquerons bien naturellement sur les mesures qui devraient être annoncées à l'issue de cette réunion ». uclier fiscal pour les artisans, TPE et PME en y incluant la fiscalité locale... et la fiscalité écologique ».